

Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir
des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

MODIFICATIONS

FI32781

AMHOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1189 route
de Morne Lavaleur
97270 SAINT-ESPRIT
RCS de Fort-de-France n° 917 776 098

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV d'AGE du 07/10/2025, il a été décidé à compter de ce jour :

-Le transfert du siège social de la société de Lot, Thoraille quartier Thoraille 97215 RIVIERE-SALEE vers le nouveau siège social sis 1189 route de Morne Lavaleur 97270 SAINT-ESPRIT et la modification de l'article 3 des statuts en conséquence.

-La modification de la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du

31 décembre de chaque année. L'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois soit du 01/10/2025 au 31/12/2026 et la modification de l'article 29 des statuts en conséquence.

-La modification de la dénomination sociale de la société, laquelle s'appelle désormais AMHOR et la modification de l'article 2 des statuts en conséquence.

-La modification de l'objet social lequel correspond aux activités d'une société holding et la modification de l'article 4 des statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Fort-de-France

FI32780

INARI

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 94 Plateau Roy Cluny
97233 SCHOELCHER
900 415 555 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société de 34 Allée des Soupirs La Colline - 97233 SCHOELCHER vers le nouveau siège social sis 94 Plateau Roy Cluny - 97233 SCHOELCHER à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Pour avis.

DIVERS

FI32789

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DIDELOT, Notaire au ROBERT, CRPCEN 97211, le 03/11/2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

M. Gwenaël Peter CORIDON, mécanicien, et Mme Madly Estelle TULLE, infirmière, demeurant ensemble à GROS-MORNE (97213) quartier Bois Lézar.

M. né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 10 janvier 1986,

Mme née à FORT-DE-FRANCE (97200) le 10 janvier 1984.

Mariés à la mairie de GROS-MORNE (97213) le 31 juillet 2025 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

LIQUIDATION

FI32783

ELECO

Société en liquidation
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Impasse Chemin de l'Ilet
7231 LE ROBERT
979 726 486 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du PV de l'AGE du 15/10/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Antoine HAYOT et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 11/02/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Fort de France.

Mention sera faite au RCS de Fort de France
Pour avis

FI32782

SCI CARALICE

SCI au capital de 10000,00 €
Siège social : HABITATION LA COCOTTE
C/O MR ET MME HAYOT MICHEL
97224 DUCOS
RCS Fort-de-France 834025264

Par décision de l'associé Unique du 29/10/2025, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur M. HAYOT Jean-Michel demeurant Habitation Cocotte 97224 Ducos pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/10/2025.

Radiation au RCS de Fort-de-France.

MARCHÉ PUBLIC

FI32792

Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens
DE MANGOT VULCIN (GCS MV)
BP 303 - Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97286 LAMENTIN
Tél : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

FOURNITURE

1 / Identification de la collectivité qui passe le marché :

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE

MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : Madame Marie-France ROBLOT-COULANGES
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN
Tél: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

2 / Objet de la prestation

« fourniture de fioul domestique (f.o.d) pour la Cité Hospitalière de Mangot Vulcin ».

3 / Type de procédure

Appel Offre Ouvert **passé en application en application des L 2124-2 - R 2124-1 - R 2124-2 - R 2142-1 à 2142-27 - R 2131-16 - R 2131-18 - R 2131-19 - R 2132-1 - R 2132-2 - R 2143-1 à R 2143-4 - R 2161-2 à R 2161-5 et R2162-13 et 2162-14 du Code de la Commande Publique**

4 / Caractéristiques principales

La Prestation fait l'objet d'UN (01) Lot Unique **défini comme suit :**
DESIGNATION : Fourniture de Fioul Domestique (F.O.D.)
VOLUME ANNUEL A TITRE INDICATIF : 150 000 L

Le volume annuel est indicatif et sans valeur contractuelle. Il pourra être augmenté ou diminué sans que le Prestataire retenu puisse prétendre à un changement de prix.

Variantes : elles ne sont pas autorisées.

Options : sans objet

Les soumissionnaires peuvent présenter leur offre soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Classification CPV : Descripteur principal : 09135100-5 : « Fioul domestique ».

5 / Durée de la prestation

La durée de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification de l'Acte d'Engagement au Titulaire, est fixée à Douze (12) mois.

Le Marché pourra faire l'objet de trois (03) reconductions, **après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de QUATRE (04) ans.**

L'engagement contractuel sera établi sous forme de marché à bons de commande, conformément aux articles R2162-13 et 2162-14 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Le Candidat retenu devra être en mesure de livrer le Fioul Domestique (F.O.D.) au fur et à mesure des besoins de l'Etablissement.

6 / Conditions relatives au Marché

• Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : Sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9 / Conditions de transmission et de présentation des dossiers

Décrites dans le Règlement de Consultation.

10 / Conditions de délai

• Date limite de réception des Dossiers : Le VENDREDI 05 DECEMBRE 2025 - 12 h 00 (Heure de Martinique)

• Délai de validité des offres : Quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

11 / Date d'envoi du présent Avis à la publication

Le MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

12 / Publication relative à la même Consultation

Date d'envoi du présent Avis au J.O.U.E. : Le MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

ANNEXE I – Adresses complémentaires
13 / Adresse où les renseignements peuvent être obtenus

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des offres.

13.1 – Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Correspondant : Cellule Marchés Publics
BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin
Tél: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <https://gcsmv.e-marchespublics.com>

13.2 – D'ordre technique

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Correspondant Monsieur Serge GROS-DESIRS

Responsable des Services Techniques
Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens (GCS MV)

Cité Hospitalière de Mangot Vulcin
Route du Vert-Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin - Cédex 02
Tél: 05 96 48 88 86 - Fax: 05 96 48 82 81

E-mail : Serge.gros-desirs@chu-martinique.fr

14 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation

• Soit au groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Cellule Marchés Publics
BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin
Tél: 0596 48 88 38 / Fax: 0596 48 82 70

• Soit sur le Site Internet suivant :

<https://gcsmv.e-marchespublics.com>
15 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés : celle mentionnée au 14 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le lundi 03 novembre 2025

Le Pouvoir adjudicateur,

Marie-France ROBLOT-COULANGES

FI32787

Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens
DE MANGOT VULCIN (GCS MV)
BP 303 - Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97286 LAMENTIN
Tél : 05 96 48 81 37 - Fax : 05 96 48 82 70

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

1 / Identification de la collectivité qui passe le marché

Nom de l'organisme : GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN

Pouvoir adjudicateur : Madame Marie-France ROBLOT-COULANGES

Administrateur
Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin
BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN
Tél: 05 96 48 81 37 - Fax: 05 96 48 82 70

2 / Objet de la prestation

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF DES BLATTOPTERES (TERMITES) SUR LA CITE HOSPITALIERE DE MANGOT VULCIN

3 / Type de procédure

Procédure Négociée avec publicité et mise en concurrence passée en application des articles R 2124-3-6°, R 2131-16, R2131-17, R2132-2, R 2132-3, R 2151-1, R2161-12, R 2161-17, R 2161-18, R2161-19, R2161-20, R2162-13 et R2162-14 du

Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir
des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018.

4 / Caractéristiques principales

Cette Consultation concerne le Traitement préventif et curatif des Blattoptères (termites) sur la Cité Hospitalière de Mangot Vulcin.

Elle intervient en relance du lot initial déclaré infructueux en raison des offres jugées inacceptables dans la Procédure « Opérations d'élimination de nuisibles, désinsectisation, dératisation et traitement des psocoptères et blattoptères sur la Cité Hospitalière de Mangot Vulcin » **du mercredi 20 août 2025.**

La relance se fait sous la forme d'une Procédure Négociée à bons de commande.

La Consultation porte sur un Lot Unique dont les caractéristiques sont décrites dans le CCTP, afin de faciliter la compréhension du besoin par les candidats.

Les soumissionnaires peuvent présenter leur offre soit en qualité d'entreprise unique, soit en qualité de groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

Visite : Se reporter à l'article 2.3 du Règlement de la Consultation.

Classification CPV de l'objet principal :
* Descripteur principal : **CPV 90922000-6 : « Service de lutte contre les parasites »**

Base juridique : **Conformément aux articles R. 2124-3 6° et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique, la Procédure avec Négociation est la procédure par laquelle le Pouvoir adjudicateur négocie les conditions du Marché Public avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations. Elle se déroule en plusieurs phases : sélection des candidatures et offres puis négociations avec les candidats sélectionnés jusqu'à obtention de la meilleure proposition financière.**

Le Pouvoir adjudicateur peut également se réserver la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

5 / Durée de la prestation

La durée d'exécution de la Prestation, qui prend effet à compter de la date de notification du Marché au Titulaire, est fixée à **UN (01) an**.

Le marché pourra faire l'objet d'UNE (01) reconduction ferme, **après décision des deux parties, trois mois minimum avant la date d'échéance annuelle, et ce, sans pouvoir excéder une durée totale de DEUX (02) ans.**

6 / Conditions relatives au Marché

* Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- Financement : Budget du Groupement de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif

- Délai de paiement : 50 jours

- Unité monétaire utilisée : Euro

- Offres et documents associés : uniquement en français

7/ Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018).

8 / Critères d'attribution : **Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.**

9 / Conditions de transmission et de présentation des dossiers

Décrites dans le Règlement de la Consultation.

10 / Conditions de délai

* Date limite de réception des Dossiers : **Le LUNDI 15 DECEMBRE 2025 – 12 h 00 (Heure de Martinique)**

* Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11 / Publication relative à la même consultation

Date d'envoi du présent Avis au J.O.U.E. : **Le Lundi 03 novembre 2025**

12/ Date d'envoi du présent Avis à la publication

Le Lundi 03 novembre 2025

ANNEXE I – Adresses complémentaires
13 / Adresse où les renseignements peuvent être obtenus

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de huit (08) jours avant la date limite de réception des offres.

13.1 – Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

Correspondant : Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin
Tél: 05 96 48 88 38 - Fax: 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL : <https://gcsmv.e-marchespublics.com>

13.2 – D'ordre technique

Nom de l'organisme : groupement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin

Réfèrent : Mme Catherine BOCALY

Service logistique

Cité Hospitalière de Mangot-Vulcin

BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 Lamentin - Cedex 02

Tel : 0596 48 89 28 - E-mail : cathe-rine.bocaly@chu-martinique.fr

14 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation

* Soit au **Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin**

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél: 0596 48 88 38 / Fax: 0596 48 82 70

* Soit sur le Site Internet suivant : <https://gcsmv.e-marchespublics.com>

15 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés : celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait au Lamentin, le mercredi 29 octobre 2025

Le Pouvoir adjudicateur,

Marie-France ROBLLOT-COULANGES

TRIBUNAUX

FI32788

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT
PRONONCANT L'OUVERTURE
DE LA PROCEDURE
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

AFFAIRE : N° RG 25/00078 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIUMQ

Le 22 Octobre 2025, le **Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE** a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Madame Véronique PIERRE GEROME

10 Résidence Haut du Bourg

97260 LE MORNE-ROUGE

SIREN : 507 924 652

Activité : Infirmière Libérale

Date de la Cessation des paiements : 08/10/2025

* juge commissaire titulaire : **Monsieur Sébastien CARPENTIER**, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :

SCP BR&ASSOCIES, Représentée par **Me MICHEL BES**, en qualité de Mandataire Judiciaire

Centre d'Affaires Dillon - Euridyce D - BP 69

97256 FORT DE FRANCE CEDEX

* administrateur judiciaire :

LA SELARL AJILINK VALLERAY

ANDRE, en la personne de **Me Leila VALLERAY**, en qualité d'AJ

141 Avenue Concordet - 97200 FORT DE FRANCE

* Commissaire de justice :

LA SCP Jean PARENT - Marc-André DESNEUF, en la personne de **Me Marc-André DESNEUF**, Commissaire de Justice

Adresse : Habitation Bois Carré - 97232 LE LAMENTIN

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

FI32793

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT
ORDONNANT LA RECTIFICATION
D'ERREUR MATERIELLE

AFFAIRE: N° RG 25/00085 - N° Portalis DB3X-W-B7J-TIVD2

Le **05 Novembre 2025**, le **Tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE** a ordonné la rectification d'erreur matérielle à l'égard de :

LA SCI CALISSA

6, Allée des Perruches

Route de Didier

97200 FORT-DE-FRANCE

SIREN : 479 253 296

CONSTATONS une erreur purement matérielle dans le jugement rendu le **22 juillet 2025** en ce que la **SCI CALISSA** doit être autorisée à aliéner le bien immobilier situé rue Georges Eucharis - Dillon Stade - Fort-de-France (97200), cadastré en ladite commune Section W n°252/253/254, et ce au prix de 500.000,00 euros, et non la maison d'habitation située « 6 Allée des Perruches - Quartier Union - Didier - 97200 Fort-de-France » au prix de 556.000,00 euros, et en conséquence,

ORDONNONS la rectification dudit jugement, par substitution :

- en sa page 4, du paragraphe erroné :
« une maison d'habitation située 6 Allée des Perruches - Quartier Union - Didier - 97200 FORT DE FRANCE pour en permettre la vente avec prix de cession de 556 000,00 € (Cinq cent cinquante six Mille Euros). » ;

par le paragraphe exact :

« un bien immobilier situé rue Georges Eucharis - Dillon Stade - 97200 Fort-de-France cadastré en ladite commune Section W n°252/253/254 au prix de 500 000,00 € (Cinq cent Mille Euros). » ;

ORDONNONS qu'il soit fait mention de cette rectification en marge de la minute du jugement rendu le **22 juillet 2025 (RG 2023/124)**

* juge commissaire titulaire : **Monsieur Sébastien CARPENTIER**, Juge au TJ de FORT DE FRANCE

* mandataire judiciaire :

La SELARL MONTRAVERS YANGTING, Représentée par **Me Yohann YANGTING**

6 Rue des Arums Anse Miton 97229 TROIS-ILETS

* commissaire à l'exécution du plan :

La SELARL AJA ASSOCIES, représentée par **Me Alain MIROITE** en qualité de CEP

Centre d'Affaires AGORA Bat C - Pointe des Grives

97200 FORT DE FRANCE

Une annonce

légale à publier

en Martinique ?

Simple - Facile

Paiement sécurisé

Votre attestation

immédiatement

dans

votre boîte mail

24 H / 24

7 - Jours / 7

Abonnez-vous en un clic

www.lelegis.fr

www.lelegis.fr